



## **Note d'informations générales**

**ADHÉSION CLUB / SECTION / STRUCTURE DIVERSE**

**Double Dutch-Jump Rope**  
**saison 2021/2022**

## Contexte Général

La saison 2021/2022 s'inscrit encore dans un contexte de crise sanitaire sans précédent qui a bouleversé depuis mars 2020 la vie de millions de personnes en France et dans le monde !

Nous espérons dans un premier temps que cette note de cadrage pour la saison à venir vous trouvera ainsi que vos proches en bonne santé.

Les impacts de la crise sont importants et de nombreuses questions se posent.

La saison 2020-2021 n'a pas été reluisante avec un arrêt de la pratique sportive dès octobre 2020 et une année blanche en terme de compétitions nationales et internationales.

Nous voici à l'aube d'une nouvelle saison ou nous devons malgré les contraintes et les incertitudes être ambitieux et constructifs.

Notre fédération et l'ensemble des acteurs développant nos disciplines se doivent d'être dynamiques, créatifs et innovants pour relever tous les défis qui nous attendent !

Le camp organisé par Le club de Nailloux et la fédération début juillet, témoigne de cette envie partagée de rapidement retrouver un fonctionnement favorisant les rencontres, les échanges, la performance...

Et comme vous l'avez peut être remarqué, le logo de la fédération a évolué pour reprendre le nouvel intitulé de notre fédération dans sa mise en conformité avec les instances internationales :

### **Fédération de Double Dutch-Jump Rope France**

## Au niveau national

Les évolutions de l'organisation du sport en France se concrétisent et sont maintenant intégrées dans l'organisation fédérale.

La réforme de la gouvernance du sport avec de nouvelles étapes franchies avec notamment la création de l'Agence Nationale du Sport (AnS) regroupant le sport pour tous et la performance en remplacement du CNDS et de certaines missions du Ministère des Sports, avec une refonte complète des modalités d'accompagnement des groupements sportifs et des fédérations.

Notre fédération est signataire avec l'AnS d'une convention permettant la répartition de la part territoriale aux clubs et comités dans le cadre des orientations qui vous sont présentées dans **la note « FDD Ans 2021 » qui est jointe**.

Les fédérations qui délivrent les agréments depuis 3 années après vérification de la conformité statutaire des groupements sont maintenant en situation l'octroyer des aides correspondant aux orientations définies dans la convention cadre entre notre Fédération et l'AnS.

Cette nouvelle responsabilité nous a obligé à retravailler le projet fédéral et ses déclinaisons territoriales dans la plus grande cohérence. Ainsi, la professionnalisation dans certaines régions de France a été amorcée avec la création de postes de chargé de développement.

Un séminaire « Jump to 2024 » sera proposé fin octobre afin de présenter les nouvelles dispositions et mobiliser l'ensemble de la communauté des acteurs du Double Dutch-Jump Rope sur le territoire national.

Un plan spécifique pour la formation et l'emploi des jeunes notamment dans le domaine du sport a été mis en œuvre courant 2021. Les formations aux métiers du sport sont au cœur de ces annonces avec une montée en puissance des formations qualifiantes en apprentissage, et l'arrivée d'un BAC Pro Sport.

C'est dans ce cadre que nous avons été sollicité par un organisme de formation de la Région Ile de France avec lequel nous avons contribué à faire émerger un BPJEPS Activités Physiques pour Tous, coloré Sports Urbains avec une place importante laissée au Double Dutch-Jump Rope et activités connexes.

Cette première promotion devrait permettre de modéliser cette formation et l'essaimer sur l'ensemble du territoire national.

Une présentation détaillée et les mises en perspectives par territoire seront à l'ordre du jour du séminaire « Jump to 2024 »

Dans les priorités annoncées par notre ministère de tutelle, **2 axes forts** correspondent aux actions développées par vos structures et la fédération sur le territoire national :

**Le sport à l'école avec les 30 minutes d'activité physique par jour à l'école** (à ce jour on recense + de 300 écoles engagées avec le programme Santé Santé), avec un focus particulier sur les Cités Éducatives.

Ces actions font l'objet de conventions avec les acteurs de l'activité physique et du sport à l'école et la plupart des institutions.

C'est un axe essentiel de notre développement que nous proposons maintenant d'essaimer le plus largement possible. Une communication dédiée en direction des collectivités sera proposée d'ici fin septembre. Une visioconférence avec des experts sera organisée mi-octobre. Vous recevrez les informations très prochainement.

### **Le sport comme contributeur de santé globale (physique, psychique et sociale)**

La crise sanitaire a des impacts sur la santé des jeunes et des moins jeunes qui doivent nous alerter. La sédentarité devient un vrai fléau et les inquiétudes sont vives pour la santé des enfants et des jeunes pour les années à venir.

Nous avons tous un rôle à jouer pour infléchir cette tendance et contribuer par nos activités qui ont un fort attrait auprès de ces publics, à renouer avec des pratiques favorisant les bonnes habitudes en matière de santé.

Ce sujet si il s'avère très inquiétant pour les enfants et les jeunes, n'épargne pas les autres catégories d'âges de la population.

C'est dans ce cadre que nous avons amorcé suite à la demande de clubs et de pratiquants, une démarche permettant de formaliser une offre adaptée à tous les publics. Cette nouvelle dimension sera expérimentale cette saison et pourra permettre un déploiement plus large qu'on se propose d'accompagner. Un label « Sport en Famille » est en cours d'élaboration et un groupe de travail dédié va être mis en place. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !!

Dans les nouvelles missions confiées par le ministère de tutelle aux fédérations agréées, nous travaillons sur la question de l'intégrité des athlètes et sur la lutte contre toutes les violences. Un programme de formation et des partenariats sont en cours d'élaboration. Ces sujets et plus globalement l'impact social du sport ont toujours été considérés et priorités, il s'agit aujourd'hui de passer une étape et d'intégrer ces enjeux dans la globalité de la politique fédérale.

Autant d'éléments qu'il nous faut prendre en considération pour adapter notre fonctionnement et avoir une démarche offensive permettant de transformer tout le travail effectué par tous sur le territoire national et de hisser nos pratiques au niveau qu'elles méritent.

Vous retrouverez toutes ces priorités dans la note de cadrage-labellisation AnS jointe.

Afin de faciliter la pratique sportive des enfants et des jeunes ; le Ministère a mis en place un dispositif « Pass'Sport »

Tous les clubs affiliés à la Fédération de Double Dutch-Jump Rope France peuvent accepter les Pass'Sport.

Le Pass'Sport s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de :

- l'allocation de rentrée scolaire ;
- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).

Les familles éligibles au Pass'Sport ont reçu au mois d'août un courrier, avec en tête du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50€ par enfant.

Elles devront présenter ce courrier **avant le 31 octobre 2021**, au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix, pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence.

Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités, alors n'hésitez pas à regarder les autres aides disponibles sur votre territoire.

Vous recevrez votre numéro d'agrément (nouveau format imposé) après avoir renvoyé le nouveau formulaire d'adhésion :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf1qPvv-u7YF9XRoTBvchHFo33s65hYJTvJOxs50pwcGiS2g/viewform?usp=pp\\_url](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf1qPvv-u7YF9XRoTBvchHFo33s65hYJTvJOxs50pwcGiS2g/viewform?usp=pp_url)

Il faudra ensuite créer un compte sur « le compte asso » et entrer après validation des affiliations par la fédération la liste des bénéficiaires.

Une information spécifique va être préparée pour vous accompagner, les informations étant très récentes.

**Depuis le 9 août, un nouveau protocole sanitaire est entré en vigueur pour la pratique du sport. Vous retrouvez ci-après les documents de référence mis à jour :**

<https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/covid19/Decisions-sanitaires-applicables-au-sport-a-partir-du-9-aout-2021/>

A noter que l'évolution qu'on espère favorable très rapidement, entrainera de nouveaux protocoles que nous partagerons au fur et à mesure des communications du ministère.

### **Au niveau international,**

L'année 2021 a été fortement impactée par la crise sanitaire.

Toutes les compétitions internationales ont été reportées voire annulées.

C'est le cas notamment de notre Championnat du monde organisé par l'International Jump Rope Union (IJRU) qui a été transformé en championnat virtuel, mais aussi du World Double Dutch Contest au Japon qui n'a accueilli que des équipes japonaises et sans présence de public, et du championnat du monde du sport scolaire reporté maintenant en octobre 2022 toujours au Chine.

Le statut d'observateur accordé à IJRU. par l'association internationale partenaire de l'Olympisme, a été reconduit pour 2 années.

Cette reconnaissance de nos disciplines dans le champ des sports est essentielle et ouvre potentiellement l'accès à de nouvelles opportunités compétitives internationales.

La France s'apprête à jouer un rôle important dans cette nouvelle aventure internationale en participant activement à sa construction. Diverses échéances de travail sont d'ores et déjà fixées nous vous informerons des avancées le plus rapidement possible.

## **REGLEMENT/COMPÉTITION et FORMATION**

### **Calendrier national**

**En cours de confirmation ou d'élaboration**

**un Battle 3x3 dans le cadre de la Saison Africa 2020 et en présence d'une équipe du Mozambique (Paris le 27/09)**

**Le « Double Dutch Contest France » prévu à la fin de l'hiver 2021 (entre février et mars)**

**La Coupe de France de Double Dutch et la Coupe de France de Corde Simple Sportive avril 2022 (lieu à déterminer).**

**Un évènement international accueilli à Paris est en cours d'élaboration pour décembre 2021, avec un format urbain (Battle 3x3)**

### **Règlement & Compétitions**

Les règlements des compétitions de la FDDJRF seront communiqués fin septembre.

Pour le détail des épreuves, les catégories d'âges et les notations il faudra impérativement consulter les livres de règles officielles.

*Le Comité Directeur tient à alerter l'ensemble des groupements sportifs que le bon déroulement des compétitions nécessite une implication de volontaires des clubs notamment pour les postes de juges. Nous vous demandons d'ores et déjà de sensibiliser vos volontaires, vos entraîneurs et les "grands" pratiquants à cette campagne de recrutement et de formation.*

### **Pôle Performance**

Afin d'organiser le haut niveau sur le territoire français et en vue de l'excellence à l'international, notamment pour l'échéance du premier championnat du monde réunifié espéré en 2022, un groupe de travail a élaboré un référentiel entraîneur et une structuration du haut niveau avec la création officielle d'un Pôle Performance qui sera opérationnel mi-octobre.

Une présentation détaillée des objectifs, modalités d'accès, et fonctionnement vous sera envoyée dès réception de votre affiliation.

Une rencontre sur chaque site sera organisée afin d'établir des objectifs partagés.

## Formations Juges

### **Des formations officielles de juges-arbitres**

Une formation est dispensée pour tous les clubs affiliés. Se former aux règles est indispensable surtout lorsque l'on a des ambitions compétitives.

Des sessions de formation de juges sont proposées en distanciel et des sessions en présentiel seront programmé.

Les formations juges se font par modules. Elles qualifient dans un premier temps à un niveau régional. Pour juger en national et à l'international des étapes de certification ont été retravaillées. Ainsi ne jugeront au national que les juges ayant été certifiés au régional avec test lors d'un rassemblement national (10 notations par thématiques contrôlées par juges certifiés)

Les juges nationaux pourront après formation complémentaire juger à l'international.

**Le calendrier des formations ainsi qu'une mise à jour des personnes formées tenant compte des nouvelles procédures vous parviendra mi-octobre.**

## **AFFILIATION**

La contractualisation entre la Fédération et les clubs prend la forme d'un dossier d'affiliation adressé aux clubs créés spécifiquement pour développer le Double Dutch et les disciplines associées, mais aussi aux collectivités, structures socioculturelles, établissements scolaires, clubs multisports, associations diverses ainsi qu'au groupe de jeunes (équipe senior sans structure de tutelle, valable uniquement la première année d'existence).

Le présent document a pour objet de présenter la démarche générale et les modalités d'affiliation à la FDDJRF.

## **Quels sont les avantages pour une association d'être affiliée ?**

**Faire partie d'un groupement d'associations ayant des buts analogues** et influencer sur le développement hexagonal de nos disciplines et, à ce titre, participer à l'Assemblée Générale annuelle. Il est à noter que les représentants de ces groupements disposent alors à l'Assemblée Générale d'un nombre de voix déterminé en fonction de cartes d'adhérents délivrées par structure. (Voir les statuts)

**Bénéficier des programmes de formations fédérales et formations de juges ;**

**Engager des équipes aux compétitions fédérales, Pole Performance si prérequis validés ;**

**Être informé des derniers événements nationaux, européens et mondiaux ;**

**Bénéficier des fonds directs et indirects (notamment ceux de l'AnS) après délivrance de l'agrément par la fédération après vérification des documents et de l'organisation du groupement sportif et acceptation du règlement intérieur;**

**Bénéficier du dispositif Pass'Sport ;**

Bénéficiaire d'une assurance spécifique MAIF pour toutes les activités **organisées** par la F.F.D.D quel que soit le lieu de leur pratique,

Stages pratiquants, rencontres amicales, compétitions officielles, ...

Manifestations promotionnelles, formation et enseignement du sport et de ses règles, ...

Activités ponctuelles (fêtes, sorties...)

**Rappel : Chaque structure se doit d'assurer la pratique régulière ou occasionnelle de ses pratiquants et couvrir ses bénévoles ou salariés. La Fédération assure exclusivement les rassemblements, formations et compétitions qu'elle organise.**

## **MODALITES D'AFFILIATION**

**La structure doit faire chaque année la demande d'affiliation en renseignant le formulaire dédié et en s'acquittant du montant de l'affiliation (gratuit la première année - 50€ dès la seconde année)**

**La cotisation retenue pour chaque adhérent est de 10€**

**Depuis 2018, le comité directeur a statué sur des évolutions de l'adhésion et des modalités d'accès au pôle performance et aux compétitions internationales.**

**La licence Compétition donnant accès à l'ensemble de l'offre fédérale reste à 10 euros.**

**Une licence Loisir est créée avec un cout de 3 euros et donnant accès à toute l'offre hors compétitions.**

**A noter qu'il sera possible de passer d'une licence loisir à une licence compétition jusqu'au 30 mars de la saison en cours et uniquement dans la limite de 10% des effectifs affiliés en loisirs.**

**Les participations aux compétitions nationales feront l'objet de frais d'inscription permettant de couvrir une partie des frais inhérents à l'organisation.**

**Les modalités de sélections et de prise en charge des équipes nationales vers l'internationale vous seront présentées quand les détails du championnat du monde seront connus et officiels.**

**Ce système permettra de définir 3 types de groupements sportifs**

**\* Le club Loisir**

**\* Le club Loisir-Compétition**

**\* Le club Loisir-Compétition-Transmission (présentation détaillée lors de la prochaine AG)**

**ATTENTION : Les structures doivent déclarer tous les pratiquants affiliés.**

**La présentation de la carte sera indispensable pour tous les stages, rencontres et compétitions organisés par la FDDJRF.**

**Une fois le dossier d'affiliation de la structure reçu et validé, vous recevrez une série de documents à renseigner.**

L'affiliation peut être demandée jusqu'au **31 décembre 2021**, pour les structures ayant une année ou plus d'existence. Pour les nouvelles structures des dérogations pourront être accordées au cas par cas, et ce tout au long de la saison sportive.

Cas particuliers:

\*Les équipes seniors inscrites hors structures sont dans le même protocole (valable uniquement pour la 1ère année) mais ne bénéficie pas de vote lors des instances fédérales. Elles doivent remplir le formulaire « carte adhérent » et s'acquitter au même titre que tous les autres adhérents de la somme de 10€ par personne.

\*Pour les collectivités qui développent l'activité avec une finalité de rencontres compétitives ou non, il est proposé une « affiliation-accompagnement » permettant selon des modalités précises d'intégrer le protocole réservé aux groupements sportifs. (Nous contacter pour plus d'information)

\*Les lieux de pratique étant déjà affiliés à une Fédération multisports pourront bénéficier d'une affiliation spécifique sous réserve d'accord conventionnel avec leur fédération de tutelle.

### **DIVERS**

Toute utilisation du logo de la FDDJRF devra faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de [doubledutchfederation@gmail.com](mailto:doubledutchfederation@gmail.com)

N'hésitez pas à partager vos informations sur la page Double Dutch Ligue sportive, nous repartagerons toutes vos news/infos/démos...

Ensemble nous continuons d'écrire l'histoire des disciplines utilisant le saut à la corde en France et dans le monde entier !

N'hésitez pas à nous faire parvenir toutes vos remarques, propositions, contributions...